

Les cahiers d'acteurs sont des contributions portant sur le projet soumis au débat public, écrites et argumentées, rédigées par des personnes morales. Au titre de l'équivalence, la CPDP les diffuse aux mêmes destinataires que les autres supports du débat. Leur contenu n'engage que leurs auteurs.

Février 2012

Association : « Le Pays du Grand Provinois »

Le Pays du Grand Provinois, créé en février 2007, regroupe la Communauté de communes du Provinois avec les deux Communautés de communes de la Bassée et du Montois, déjà regroupées en Pays depuis 1997. Il compte 72 communes et 52 000 habitants. Il constitue un lieu d'échange pour élaborer une stratégie de développement territorial commune et s'est doté d'une Charte de développement durable en juillet 2006.



Association du Pays du Grand Provinois - Président Christian Jacob
Adresse : mairie de Provins 77160 PROVINS
Tél : 01.60.58.85.87 - **fax :** 01.60.58.85.90
Mail : contact@pays-du-grand-provinois.fr



Un projet très attendu par le territoire

Le projet de mise à grand gabarit de la liaison fluviale entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine, porté par VNF, est soutenu par les élus locaux depuis plusieurs décennies.

L'extension du grand gabarit sur 27 kms depuis l'écluse de la Grande Bosse jusqu'au port de Nogent-sur-Seine ouvrirait l'accès aux ports du Havre et de Rouen ainsi qu'au futur canal Seine-Nord-Europe.

Le Parlement et l'État ont réaffirmé avec force en 2009 leur soutien à ce projet majeur en matière de développement économique et d'aménagement du territoire de l'est seine-et-marnais, aux confins des régions Bourgogne et Champagne-Ardenne.

Le Président de la République a confirmé le caractère indispensable de cette liaison lors d'un déplacement en Seine-et-Marne le 19 janvier 2009. Cet engagement s'est traduit par la signature du Contrat de redynamisation de site de défense entre l'État, le Conseil général de Seine-et-Marne et la Communauté de communes du Provinois. Ce contrat mentionne explicitement le projet de mise à grand gabarit.

La loi du 3 août 2009 dite « Grenelle 1 » a clairement indiqué, dans son article 11, le caractère d'intérêt général de ce projet dont elle a fixé le calendrier du débat public qui, conformément aux dispositions législatives, a débuté avant la fin de l'année 2011.

Parmi les 5 scénarios étudiés par VNF, les élus du Pays du Grand Provinois se sont déterminés pour le scénario n°3 qui établit une continuité de l'axe de navigation sur l'ensemble du parcours à 2 500 tonnes.

Le trafic attendu à l'horizon 2020-2025 permettrait de reporter sur la voie d'eau chaque année, près de 30 000 camions et de réduire ainsi les émissions de gaz à effet de serre en économisant 5 000 T de CO₂.

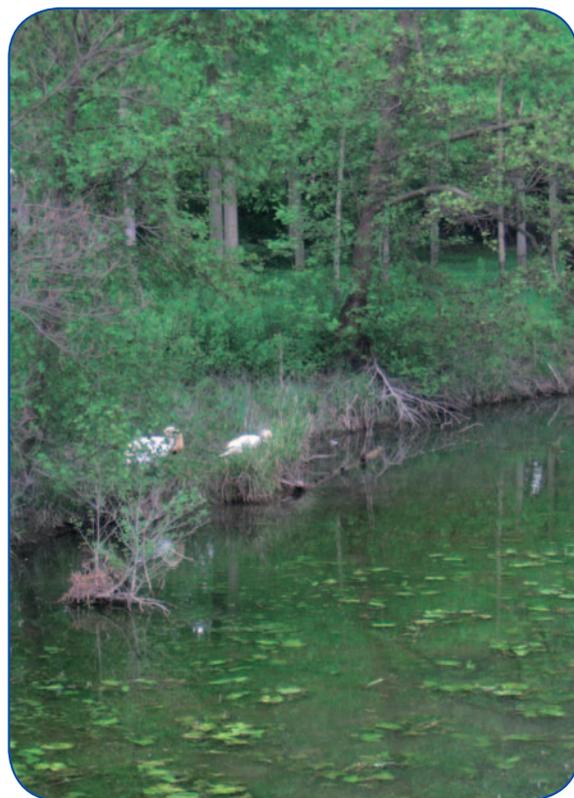


Un indispensable respect du milieu naturel

La Bassée constituant une zone humide d'importance majeure, les élus locaux considèrent que ce projet doit prendre en compte, de façon extrêmement précise, les impacts qu'il pourrait avoir sur le milieu naturel et la préservation du cadre de vie de ses habitants.

Le fonctionnement hydrologique de la vallée doit impérativement être respecté pour préserver cette zone humide et sa biodiversité, le tracé des méandres conservé au maximum tout comme les liens entre les noues et la Seine, la protection des berges assurée.

Les enjeux environnementaux sont forts et indissociables du développement global du territoire. Un développement écotouristique doit pouvoir prendre appui sur ce milieu naturel exceptionnel.





Un aménagement porteur de développement économique

Les élus du Pays du Grand Provinois considèrent que ce projet est déterminant pour le développement économique d'un vaste territoire interdépartemental et interrégional, encore trop enclavé.

Il permettra de renforcer la compétitivité des entreprises grâce à la réduction des coûts de transports et ouvrira des perspectives de développement considérables pour l'économie locale. Le trafic sur le tronçon Bray – Nogent a d'ores et déjà augmenté de 300% depuis l'an 2000 malgré le goulot d'étranglement du canal de Beaulieu. L'accroissement du trafic constituera une formidable opportunité pour les secteurs de l'agriculture avec le développement de filières nouvelles, de l'industrie agro-alimentaire, des activités d'extraction de granulats et le transport par conteneurs. De nouveaux secteurs d'activités pourront également se développer, avec en corollaire des implantations d'entreprises sur ces territoires de l'est de l'Île-de-France.

Les élus insistent sur l'importance, à côté du port de Nogent-sur-Seine, de favoriser la future zone d'activités portuaire de Jaulnes/Bray-sur-Seine portée par la Communauté de communes de la Bassée.

A plus long terme, ils estiment que la création d'une plate-forme multimodale, embranchée fer sur le territoire du Grand Provinois peut être une opportunité alors que l'Est du bassin parisien ne dispose pas, à ce jour, d'une telle plate-forme.



Grand gabarit et écrêtement des crues : viser la cohérence des projets



Ce projet porté par l'établissement public des Grands Lacs de Seine vise à réduire l'impact de la simultanéité des crues de l'Yonne et de la Seine par la construction de 10 casiers de rétention des eaux à l'aval de Bray-sur-Seine accompagnée d'inondations écologiques annuelles sur plusieurs secteurs.

Les élus rappellent qu'ils ont souhaité que ce débat public ait lieu concomitamment au débat public relatif à la mise à grand gabarit de la Seine. Ils soulignent que ces deux projets doivent se réaliser et s'inscrire dans le cadre d'un développement territorial partagé et concerté.

Au-delà des réserves exprimées concernant les inondations écologiques annuelles, l'intégration paysagère des digues ou encore l'accès à l'eau, ils seront particulièrement attentifs aux conditions de prise en compte de la dépréciation du foncier et à l'indemnisation des propriétaires. Ils rappellent leur volonté de voir mis en place un observatoire du foncier.

Ils insistent également sur la nécessité d'un fort accompagnement du maître d'ouvrage s'agissant des enjeux territoriaux tels qu'ils ont été définis à la fois par le Pays du Grand Provinois et par les communautés de communes de la Bassée et du Montois dans le cadre de leur projet de territoire.



Pays du Grand Provinois

Pour conclure, ils se félicitent de la qualité du débat piloté par la commission particulière du Débat public présidé par Patrick LEGRAND et appellent de leur vœu un débat apaisé, responsable et soucieux de l'intérêt général.